Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-28-2026creaempl-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 29 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 26* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 16 Avril 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Jeudi 23 Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal , Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZé Lévan, M. PORQUET Christian, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Mme AUTIN Stessye,	à	Mme LOISEAU Sophie
M DE FILIQUIER Clément	à	M. GOTSIRIDZE Levan
Mme ALI SAID Djihane	à	Mme VAN -CLEEMPUT Julie,

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 18 h 30

28 – CREATION D'EMPLOI

Aux termes des dispositions du code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant au regard de la nature du besoin destiné à répondre aux exigences du service public.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-28-2026creaempl-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Afin d'accompagner la modernisation et la transformation progressive des services, il est proposé de créer l'emploi d'Adjoint au Directeur Général des Services » à temps complet (39 heures hebdomadaires). Cet emploi de catégorie A sera occupé par un fonctionnaire appartenant à la filière administrative du cadre d'emplois des attachés territoriaux sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un agent contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du code général de la fonction publique. Le cas échéant, l'agent contractuel devra justifier d'une expérience significative sur un emploi de même niveau.

Le cas échéant, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Considérant que les besoins des services de la commune nécessitent la création d'un emploi permanent pour répondre aux enjeux de transformation et de modernisation de l'administration,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

Les membres du Conseil Municipal acceptent de voter cette délibération à main levée à l'unanimité

Résultat du vote :

23 votes pour du groupe majoritaire

6 votes contre du groupe minoritaire

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A la majorité des membres présents et représentés acceptent :

Article 1 : De créer l'emploi permanent d'un Adjoint au Directeur Général des Services » à temps complet relevant de la catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux et d'autoriser le Maire ou l'élu délégué à procéder au recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux d'un fonctionnaire.

Article 2 : De mettre à jour le tableau des effectifs.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-28-2026creaempl-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83 (Var)

LE MAIRE
Robert DELEDDA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355